

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS sont des 1^{er} et 16 de chaque mois

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE

trois mois..... 5 fr.

Six mois..... 9 fr.

Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

M. Hava, rue J.-J. Rousseau, 8 M. Laffite et C., place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Horaires de trains entre Cahors, Agen, Paris, Bordeaux, Périgueux, etc. Columns include destination, departure/arrival times, and train types (omnibus, poste mixte).

Cahors, le 16 Février 1875

On sait notre sentiment personnel dans les graves problèmes que l'Assemblée nationale vient de débattre. Approuvant et secondant de tout notre pouvoir la pensée constamment manifestée par le Maréchal-Président, d'avoir pour lui et pour le pays une organisation constitutionnelle complète et en même temps conforme aux principes conservateurs, nous avons cru et nous croyons que chacun doit à la France le sacrifice de ses préférences intimes pour fonder une œuvre indispensable à tous.

Il n'était pas possible aux députés qui avaient voté le deuxième amendement de M. Wallon d'établir un Sénat issu du suffrage universel direct; mais si ces hommes ne perdent pas courage et s'efforcent de rechercher une organisation différente, soit par l'élection à deux degrés, soit en conférant le droit exclusif pour l'élection aux membres des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, nous faisons des vœux ardents pour le succès de cette suprême tentative.

La grande majorité de la nation, plus indifférente qu'on ne le croit aux agitations et aux prétentions des partis, demande, par dessus tout, la sécurité du jour et l'espérance du lendemain. Elle bénira ceux qui n'obéiront, pour les lui donner à aucune préoccupation exclusive, à aucune prévention, à aucun parti-pris.

Que veut l'extrême droite? Henri V avec le drapeau blanc. — Que veulent les impérialistes? Napoléon IV. — Que veut l'extrême gauche, en ayant la bouche pleine du mot liberté? la dictature. — Au milieu de ces rivalités et de ces compétitions, les premières aussi honnêtes que candides, les secondes rassurantes pour la paix de la rue, les troisièmes épouvantablement abominables et odieuses, n'est-il donc pas possible de fonder dans l'Assemblée actuelle, avec le concours de tous les hommes uniquement dévoués à la patrie commune, un gouvernement qui rassure les consciences loyales et qui réserve suffisamment la dignité et l'indépendance de chacun?

Il ne faut pas s'y tromper: le Courier de France dit, avec raison, que la politique actuelle se résume en deux mots: Constitution ou dissolution.

Nous sommes partisans d'une constitution, tout en étant bien certains que nos idées ne triompheront pas en entier, et que nous aurons beaucoup de sacrifices à faire.

Pour bien comprendre la nécessité d'une organisation constitutionnelle, même imparfaite,

même à l'état de diminutif, on n'a qu'à considérer un moment les conséquences de la dissolution. Pas une affaire, pas un instant de trêve et de répit, pas une espérance pour l'industrie, le commerce et l'agriculture. La gêne partout, l'inquiétude partout! Et le lendemain des élections générales qu'arriverait-il? Au milieu de l'effarement des esprits, le radicalisme aurait obtenu probablement la majorité, et les affaires, et le commerce, et l'industrie, et l'agriculture iraient encore plus mal qu'au jour-même de la dissolution.

Assurément, il viendra une heure où le pays devra être consulté; mais nous désirons que cette heure ne sonne que dans une situation toute différente de la situation actuelle. Malgré les discussions tourmentées de Versailles, la France est calme, et il y a, sur toutes les places, une activité satisfaisante dans les transactions, activité qui se traduit depuis un an par une hausse considérable des fonds publics. Gardons-nous bien de détruire cette confiance, et espérons que l'Assemblée ne se dissoudra que le jour où, autour d'elle, elle ne verra aucune cause sérieuse de graves perturbations. N'oublions pas que si les intérêts privés ne se sentent pas inquiétés aujourd'hui, c'est parce qu'ils comptent sur le Maréchal-Président et sur l'Assemblée; oui sur l'Assemblée, qui souvent est incertaine et hésitante, mais qui est profondément française, et à laquelle nous devons de nous être si promptement relevés de nos ruines.

Nous ne tarderons pas à savoir les résolutions qui auront été prises à Versailles. On parle d'un ministère Buffet; mais nous avons des raisons pour refuser d'y croire; on parle d'un ministère de Broglie, et cela est plus probable; on parle enfin d'un ministère Dufaure et d'Audiffret-Pasquier. Quelle que soit la résolution du Maréchal-Président, on nous trouvera, nous et nos amis, autour de lui pour l'appuyer et le défendre; mais nous sommes convaincus que la seule politique efficace serait celle qui tendrait à reprendre, malgré son échec, l'œuvre constitutionnelle interrompue.

Voici l'opinion d'un certain nombre de journaux de Paris, sur la crise qui préoccupe la France et l'Europe.

Un des organes les plus accrédités du centre droit, le Soleil, rejette la responsabilité de l'insuccès sur les exigences de la gauche:

Cette campagne s'est terminée par une série d'échecs pour les gauches, tandis qu'elle aurait pu aboutir à une organisation républicaine, dans le sens de l'amendement Wallon, si l'opposition n'avait pas voulu abuser de ses premiers avantages et im-

poser au centre droit une organisation du Sénat complètement inacceptable pour les conservateurs.

Le jeu du parti impérialiste qui, après avoir voté en faveur de l'amendement Pascal Duprat, a voté contre l'ensemble du projet, est dénoncé par l'Opinion nationale:

Ce sont les bonapartistes qui ont décidé cette belle manœuvre....

Ils ont bien calculé, bien joué leur coup. En votant l'amendement Duprat, ils obligeaient le centre droit à voter la République pour tout de bon ou à se démentir. La manœuvre était infallible.

Le Monde qui, sur trop de points, avait été favorable à la politique de l'extrême-droite, se montre indigné de la conduite des députés de ce parti, et condamne en termes élevés et vraiment éloquentes ce qu'il appelle « la politique de la rancune. »

Dans l'important scrutin qui a eu lieu sur l'amendement de M. Pascal Duprat, cinquante membres environ de l'extrême droite se sont abstenus.

Nous croyons que le pays jugera sévèrement cette conduite. Il ne comprendra pas que des députés qui sont, plus qu'aucun autre groupe de l'Assemblée, les adversaires du principe même de l'amendement, n'aient trouvé rien de mieux à faire que d'assurer son triomphe par son abstention.

Nous savons quels sentiments ont dicté cette conduite; on a voulu, ne pouvant plus empêcher le vote des lois constitutionnelles, enlever d'avance au centre droit l'influence et le rôle qu'il espérait dans la future organisation. Pour réussir dans cette politique de rancune, il faut livrer les lois constitutionnelles et le gouvernement au centre gauche et à la gauche, soit! Il faut porter au faible pouvoir qui nous défend encore contre le radicalisme et contre l'empire un coup sensible, qu'importe? Il faut, enfin, rendre inévitable et prochaine la dissolution, et livrer peut-être la France catholique aux entreprises du radicalisme et à la guerre civile, qu'à cela ne tienne!

Comment les hommes de cœur et d'honneur qui se laissent ainsi égarer ne voient-ils pas que cette politique négative, dont le fin mot est de faire sortir la royauté d'une crise provoquée, va justement contre son dessein, qu'elle est nécessairement impuissante? Un pays ne se laisse pas ainsi mettre à la question; le mot qu'on veut lui faire dire de force, il ne le dira point. La royauté est certainement le salut de la France, mais la France ne le comprendra que si la royauté vient à elle dans la douceur, la confiance et le dévouement.

D'autres royalistes, qui sont et aussi fidèles et aussi dévoués, ont autrement compris leur devoir.

Quelque emportés par la passion de parti que soient les amis de l'Union, il était impossible qu'ils ne fussent pas touchés du reproche si éloquemment exprimé par le Monde. L'Union a donc compris qu'il était nécessaire d'expliquer l'abstention de l'extrême droite, véritable cause du succès de la proposition de M. Pascal Duprat. Voici sa tentative de justification:

Les royalistes se sont abstenus; ils refusent de participer à une œuvre qu'ils ont toujours combattue; ils sont logiques, fidèles à eux-mêmes, à leurs principes et à leurs déclarations si souvent répétées et si follement dédaignées.

Ils ne veulent ni d'une organisation qui assurerait la transmission des pouvoirs confiés au maréchal, ni d'un Sénat qui serait l'instrument de cette transmission. Ils s'abstiennent sur telle ou telle question faisant partie du plan général, parce qu'ils repoussent ce plan, et qu'il est inutile d'émettre un avis sur une disposition qui se rattache à un système dont l'ensemble est condamné.

Cette explication embarrassée ne donnera pas le change. « Les royalistes refusent de participer à une œuvre qu'ils ont toujours combattue. » Soit. Qu'ils votent contre. « Les royalistes ne veulent ni d'une organisation qui assurerait la transmission des pouvoirs confiés au maréchal, ni d'un Sénat qui serait l'instrument de cette transmission. » Soit encore. Qu'ils votent contre. Voilà qui est net, franc, voilà de la « politique à ciel ouvert. » Mais s'abstenir, quand précisément cette abstention calculée doit donner une majorité à la gauche, voilà ce qui, assurément, est de la politique couverte.

Nous n'avons pas besoin de marquer le contraste entre les fermes et loyales déclarations du Monde et les explications de l'Union.

L'Univers s'exprime ainsi:

L'amendement républicain de M. Pascal Duprat n'eût point été voté sans le concours des bonapartistes et sans l'abstention des députés de l'extrême droite

Cette abstention était un devoir. En l'accomplissant, ces députés restent fidèles à leurs principes, car on ne peut pas les accuser d'une situation dont ils ne sont pas les auteurs, et dont ils seront les victimes peut-être, mais jamais les complices.

L'Univers feint de ne pas comprendre que si les principes politiques des députés de l'extrême droite leur faisaient un devoir de repousser la proposition de M. Pascal Duprat, il semblait que le respect d'eux-mêmes dût leur interdire de prêter à cette proposition le concours de leur abstention.

La Gazette de France, embarrassée sans doute pour s'exprimer sur la conduite de l'extrême droite, a trouvé le moyen de faire plusieurs articles sur la séance et le vote de l'amendement de M. Pascal Duprat sans dire un mot de l'abstention qui, comme l'Univers le reconnaît, a déterminé le succès de cet amendement.

Presse

Le vote est-il un échec définitif? Nous répondons sans hésiter: non...

L'Assemblée a rejeté une des solutions dans le succès de laquelle beaucoup espéraient. Cela est vrai. Elle sera bientôt à bout de forces et de vivres. Cela est encore vrai. Mais aussitôt, et pour raffermir les courages, elle a décidé, à une immense majorité, qu'elle ne capitulerait pas, qu'elle n'abandonnerait point la place qu'elle ne saurait se dissoudre.

De cela, que pouvons-nous, que devons-nous conclure, si ce n'est qu'elle aura recours à une solution différente, mais enfin à une solution? Or, dans la situation où nous sommes, la seule solution est une organisation quelconque du gouvernement.

Voilà sur quoi nous fondons ce suprême espoir, et nous ne croyons pas être illogiques en l'exprimant. Il est basé en grande partie sur le vote écrasant qui a repoussé la dissolution.

Temps.

L'institution du Sénat reste à l'étude; seul, le Sénat élu par le suffrage universel a été condamné par un vote définitif, mais le champ reste libre aux autres combinaisons, et la commission des Trente s'est déjà vu renvoyer par l'Assemblée deux propositions nouvelles qu'on discutera la semaine prochaine.

Pays.

Nous félicitons bien sincèrement le Maréchal de n'avoir pas été transformé en un président d'une république de droit; il ne peut pas se dissimuler qu'il l'a échappé belle, et les conservateurs avec lui. Nous croyons que les amateurs d'intrigues qui, sous prétexte de conciliation à outrance, essayeront de se raccrocher au projet Waddington, en seront pour leur courte honte. Le ministère qui, ayant à sa tête MM. Decazes et Chabaud-Latour, a conduit le pays au bord de l'abîme, va disparaître définitivement.

La combinaison de Broglie-Fourton est tout indiquée. C'est un ministère de dissolution. Il ne reste plus à l'Assemblée qu'à faire son testament politique par une bonne loi électorale. C'est la grâce que nous lui souhaitons.

Ordre.

La journée a été bonne pour les principes que nous défendons. Elle a prouvé une fois encore qu'en dehors de la souveraineté nationale, rien n'est possible; elle a fait sombrer dans l'impuissance et dans le ridicule, la coalition orléano-républicaine, et réservé toutes les questions que le peuple français a seul le droit de résoudre.

Liberté.

A l'heure présente, il n'y a plus de Sénat; il n'y a plus de lois constitutionnelles; il n'y a plus de République; il n'y a plus de ministère. Il y a une Assemblée qui ne peut plus rien. Mais il y a, heureusement pour le pays, un homme contre lequel n'ont pu prévaloir toutes les machinations dont nous sommes les témoins depuis quinze jours et dans lesquelles on retrouve tout à la fois, les habiletés les plus raffinées, les naïvetés les plus inconscientes et les plus tristes défaillances. Cet homme, c'est le maréchal de Mac-Mahon...

Journal des Débats.

Nous voici à la fin d'une semaine qui se termine dans de moins bonnes conditions que la semaine dernière. Aux espérances que l'adoption de l'amendement de M. Wallon avait fait naître, a succédé un prompt désenchantement, et l'on entend déjà dire de tous côtés: Tout est rompu! Tout serait-il rompu en effet? Ne resterait-il plus aucun moyen de réparer les fautes commises? Aurait-il suffi de deux jours d'étonnement et de folie pour ruiner les résolutions les plus généreuses? Sommes-nous donc à la merci du moindre accident parlementaire, et un coup de vent, venu on ne sait d'où, renversera-t-il l'édifice qui s'élevait, grâce à la bonne volonté de tous? M. Pascal-Duprat a fait de cet édifice une vraie tour de Babel: ceux qui y travaillaient de meilleur cœur ne s'entendent plus, ne se comprennent plus aujourd'hui et se disputent entre eux. Cette confusion et ces querelles pourraient bien durer longtemps, car il y a des hommes dont l'intérêt est précisément de les entretenir et de les rendre plus graves. Que le centre gauche, dont l'imprudence a été jeudi si malheureuse, se rappelle avec quels alliés il a voté; que le centre droit se rappelle aussi avec quels alliés il a décidé hier qu'on ne passerait pas à une troisième lecture de la loi sur le Sénat. Les bonapartistes sont partout, un jour à droite, un jour à gauche. Par malheur, ils font école dans l'extrême droite: les partisans d'Henri V s'unissent à ceux de Napoléon IV pour montrer au pays qu'il n'a rien à attendre du gouvernement des Assemblées, et que l'autorité n'appartient qu'au bras d'un homme dont le pouvoir vient de Dieu ou d'un coup d'Etat suivi d'un plébiscite.

Nous conservons l'espérance que le mal qui a été fait est encore très réparable, et, si l'on ne se méprend pas sur les causes qui l'ont produit, on pourra y porter remède. Un projet de loi sur le Sénat a été repoussé, il faut en étudier un autre.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 14 février 1875.

A l'issue de la séance d'hier, les membres du cabinet se sont rendus chez le maréchal et ont insisté pour se retirer, en rappelant les derniers incidents de la séance et en faisant ressortir la position de plus en plus difficile où les mettrait un plus long exercice du pouvoir. Le maréchal a reconnu la justesse de leurs observations et l'on assure qu'il a fait appeler dès hier soir M. de Broglie. Celui-ci

aurait déclaré qu'il ne pouvait accepter sans faire entrer avec lui dans le cabinet M. de Fourton. On ajoute que M. de Broglie est déjà entré en pourparlers avec divers personnages politiques et, comme l'éventualité qui se réalise aujourd'hui n'a rien de bien imprévu, il y a lieu de croire que la formation du nouveau cabinet s'accomplira plus promptement cette fois qu'au mois de mai dernier. On croit généralement que le centre droit consentira à faire taire ses répugnances à l'égard de M. de Fourton, et que celui-ci fera décidément partie du nouveau cabinet de Broglie. L'entrée de M. Depeyre, comme ministre de la Justice, semble aussi très-probable.

La commission constitutionnelle devait se réunir aujourd'hui à une heure pour examiner les projets Vautrain et Waddington. Plusieurs membres de la commission avaient même dit que le rapport serait déposé mardi. On me dit, au dernier moment, que la commission ne s'est pas réunie, du moins officiellement.

La phrase finale du discours de M. Gambetta: « Vous avez manqué, peut-être, la seule occasion de faire une république véritablement ferme, légale et modérée » est très commentée. A droite on y a vu la menace d'une nouvelle Commune. A gauche, on affirme que M. Gambetta a fait allusion à l'éventualité du triomphe des bonapartistes. Au centre gauche, on trouve que ces paroles ont été, dans tous les cas, assez imprudentes.

Le rejet de l'urgence sur la proposition de dissolution était prévu, mais on ne croyait peut-être pas à une aussi forte majorité. Il est à remarquer que le nombre des abstentions sur cette question s'est élevé à 74, la plupart appartenant au centre gauche ou au groupe de l'appel au peuple. On remarque parmi les premiers MM. Berthaud, Cézanne, Christophle, Germain, Jaurès, Lasteyrie, Pothuau, Philippoteaux, comte Rampon, Roger (du Nord), Vacherot, de Tillancourt, etc, et parmi les seconds, MM. Abattuci, André (Charente), Cazeaux, Dusaussoy, Galloni d'Istria, Gavini, Legrand, Levert, Limperani, Marchand, duc de Mouchy, Mural, Sens, etc.

MM. Rouher et Eschassériaux ont voté pour la dissolution avec M. Thiers. Par contre, MM. Hamille, Houssard et Provost de Launay ont voté contre avec M. Dufaure.

La contradiction apparente qui existe entre la majorité de 366 voix contre 235 qui a voté l'ensemble de l'article 1^{er} de la loi du Sénat et la majorité de 368 voix contre 445 qui a repoussé l'ensemble de la loi s'explique de la manière suivante:

On fut assez étonné à droite de voir joindre à l'article 1^{er}, à titre de deuxième paragraphe, la seconde partie de l'amendement Bardoux au lieu d'en faire un article spécial, et on crut que cette procédure avait pour but de fournir à la majorité du 30 janvier, une occasion de revenir sur le vote de la veille en rejetant à la fois le paragraphe Bardoux et l'amendement Pascal Duprat, déjà voté. Cela ne faisait pas le compte des adversaires de la loi qui tenaient beaucoup au maintien de l'amendement Duprat afin d'obliger le centre droit à voter contre l'ensemble de la loi. C'est pour cela que l'ensemble de l'article 1^{er} fut voté par un certain nombre de députés qui étaient parfaitement résolus à rejeter ensuite la loi tout entière.

D'après ce qui se dit dans les cercles de la gauche, tous les membres de la gauche républicaine, de l'extrême gauche et une partie du centre gauche seraient bien résolus à ne plus accepter de compromis et à voter résolument contre tout projet d'élection du Sénat qui ne serait pas basé sur le suffrage universel. S'il en est ainsi, le sort des propositions Vautrain et Waddington paraît singulièrement compromis.

Dans les cercles de la droite, on parle plus que jamais de se borner à conférer au président le droit de veto et le droit de dissolution, en ajoutant à ces deux mesures le renouvellement partiel imaginé par M. Depeyre et dont je vous ai entretenu, il y a plus d'un mois. L'Assemblée se renouvellerait par tiers tous les deux ans et deviendrait constituante en novembre 1880, après avoir ainsi accompli son renouvellement total.

Le duc de Broglie a eu aujourd'hui une conférence avec le maréchal de Mac-Mahon, mais on ne sait rien sur ce qui s'est dit entre eux, et l'on assure qu'il n'y a encore rien d'arrêté sur la formation du futur cabinet.

Informations

ESPAGNE

Bayonne, 6 février.

(Dépêches carlistes.)

Un ordre du jour publié par le *Cuartel real* (organe officiel carliste) du 6 février félicite les volontaires pour la victoire de Lacar et leur prédit une prochaine victoire dans les plaines de Castille.

L'ordre du jour signale le duc de Parme comme un des héros du combat, Une dépêche d'Estella, en date du 4, parle

de l'enthousiasme délirant des populations et annonce que le roi recevra les chefs ennemis faits prisonniers, Parmi eux seraient deux colonels. Les carlistes auraient fait un butin immense.

Estella, 4 février, 11 h. 55 soir.

Le roi est entré ce soir à Estella. Il a examiné les trois canons Krupp pris hier, visité les blessés, reçu les chefs ennemis prisonniers; ceux-ci assurent que la colonne qui a été mise en déroute à Lacar était de 20,000 hommes.

20 pièces de canon attelées sont prêtes à partir pour le point où se montrerait l'ennemi.

ORDRE DU JOUR DE CHARLES VII A SON ARMÉE

Volontaires,

Votre héroïque valeur a satisfait toutes mes espérances. Les champs ensanglantés de Lorea et Lacar ont été témoins, le 3, de la plus grande de nos victoires à laquelle j'ai assisté le cœur palpitant mais avec la confiance que m'a toujours inspirée votre courage incomparable.

L'armée ennemie, impuissante malgré son effectif pour attaquer nos positions, a esquivé le combat et s'est portée sur nos flancs. Elle tenait déjà pour assuré ce triomphe passager, quand vous êtes venu lui prouver dans la journée d'hier que rien ne résiste à l'élan de vos baïonnettes et que nul ne peut impunément profaner de son pied le sol sacré de vos campagnes, arrosées de vos sueurs et de votre sang.

Dans les plaines à découvert, vous avez écharpé l'ennemi, tombant sur lui comme un torrent. Bientôt nous irons le chercher dans les plaines de Castille, et nous vaincrons là comme ici, parce que Dieu est avec nous, et les bénédictions de l'Espagne chrétienne nous accompagnent.

Je vous dois des remerciements, mes vaillants volontaires, pour votre conduite du 3. Je le dois aussi aux généraux, chefs et officiers qui ont pris part au combat, et ma satisfaction est complète parce que parmi vous combattait un prince de ma famille, père chéri de notre reine aimée, et comme il fut un des premiers qui pénétrèrent à Lacar sous le feu de l'ennemi, il sera désormais votre camarade dans le combat.

Volontaires! avec l'aide de Dieu et nos valeureux efforts, nous vaincrons l'ennemi jusqu'à arriver à Madrid et en vous retirant alors au sein de vos familles, vous raconterez dans vos foyers vos exploits incomparables; vous pourrez dire avec orgueil: « Je suis un vétéran des vaillants vainqueurs de Lacar! »

Rendons grâce à Dieu pour la nouvelle victoire qu'il a daigné nous accorder, et prions-le avec ferveur pour ceux qui ont succombé glorieusement.

Volontaires, ayez confiance en vos chefs, car ils en sont dignes. Ne prêtez pas l'oreille aux calomnies qui vous parlent de *convenios* et de trahisons, parce que moi je ne transigerai jamais avec la Révolution, et parce que les trahisons ne sont pas possibles dans ce camp de l'honneur.

En avant, volontaires; toujours et sur vous veille votre Roi et votre général.

CARLOS.

Quartier-général d'Estella, 5 février 1875.

La correspondance suivante de Tolosa publie les détails suivants sur la victoire remportée à Lacar par les carlistes, sur le corps d'armée commandé par Laserna et don Alphonse:

Tolosa, le 7 février 1875.

« Les détails qui nous arrivent sur la glorieuse bataille de Lacar prouvent une fois de plus que si les carlistes sont inhabiles à inventer journellement les nouvelles à sensation que l'Agence Havas distribue jusqu'à satiété à la crédulité publique, ils ne lancent des dépêches qu'à bon escient, et que les informations véridiques qu'elles donnent ne peuvent pas être démenties.

« Le prince Alphonse a bel et bien été battu dans la journée du 3 sur les positions que ses généraux avaient choisies et il a fui en déroute jusqu'à Laraga, où la division Despujols étant à peu près parvenue à se réformer l'a pris pour le conduire à Arjona sur la route de Tafalla.

« Les régiments alphonstistes désignés sous les noms de régiments des Asturies et de régiment de Valence, ont été complètement détruits; celui d'Alcolea, ainsi dénommé pour perpétuer le souvenir de la trahison de Serrano, est en lambeaux; celui de Caceres, pour n'avoir pas pris part à la lutte, a vu son drapeau décoré de la cravate de Saint-Ferdinand.

« Les quatre canons prussiens sont entrés à Estella, traînés par une foule enthousiaste qui voulait toucher de près ce précieux butin: plusieurs centaines de prisonniers y ont aussi été conduits et les champs de Lorea et de Lacar étaient couverts de cadavres ennemis auxquels nos soldats infatigables sont encore à donner la sépulture. »

Il est également certain que Moriones a été également battu en Guipuscoa.

Une exécution a eu lieu, lundi dernier, au Cercle de la Méditerranée, à Nice: c'est celle du major H., frère de lord S....

Voici les détails qui nous sont fournis par la *Vie mondaine*.

Depuis quelques jours, le major H... avait attiré l'attention des membres du Cercle, grâce à une chance persistante au baccarat ou au chemin de fer. En effet, dimanche ou samedi dernier, il avait passé dix-sept fois au chemin de fer.

Lundi, il acheta une banque aux enchères, perdit les deux premiers coups et se livra à la manœuvre suivante, qui fut heureusement découverte. Le major, après son deuxième coup de partie, n'avait plus assez d'argent devant lui pour payer les gagnants. C'est alors que, tenant toujours les cartes de sa main gauche, il tira son portefeuille de sa poche avec la main droite. Sous le portefeuille se trouvait un paquet de cartes qu'on appelle une *portée*. Cartes et portefeuille furent pris immédiatement par la main gauche, de telle façon que la portée se trouva naturellement placée sur les cartes de la banque; après quoi le major H... déposant le tout devant lui, ouvrit tranquillement son portefeuille d'où sortaient ostensiblement quelques billets de banque.

A ce moment plusieurs joueurs protestèrent et l'un d'eux se leva même en disant:

— Messieurs, je ne joue plus et je vous engage tous à en faire autant.

Tout cela fut fait et dit rapidement. Un membre du cercle jura malgré cela encore une fois contre le major H..., qui abattit neuf, un neuf de *carreau*. Il n'y avait plus de doute. La partie fut arrêtée et on compta les cartes. On en trouva vingt-sept en plus, dont cinq neuf de *carreau*.

En présence de cette tricherie évidente le comité du cercle s'assembla immédiatement et vota à l'unanimité l'exclusion du major H....

Ce dernier qui, depuis deux jours, habitait une chambre du cercle fut, en outre, invité à la quitter sur-le-champ, ce qu'il fit sans protester.

Chronique locale et méridionale.

Dans le vote sur l'urgence de la proposition de dissolution de l'Assemblée, les députés du Lot ont voté ainsi qu'il suit:

Pour: M. de Valon.

Contre: MM. de Lamberterie, Limayrac, Pagès Dupont.

M. le comte Murat s'est abstenu.

La première session d'examen des aspirants au brevet de capacité aura lieu, à Cahors, dans l'ordre suivant:

Lundi, 8 mars, épreuves du brevet obligatoire pour les aspirants.

Vendredi, 12, épreuves du brevet facultatif et complet pour les aspirantes.

Lundi, 15, épreuves du brevet obligatoire pour les aspirants.

Vendredi, 19, brevet facultatif et complet pour les aspirantes.

Enfin, le lundi, 22, auront lieu les examens des aspirantes au certificat d'aptitude pour la direction des salles d'asile.

NOMINATIONS D'INSTITUTEURS.

M^{mes} Ségonzac, inst^{ce}. com^{le} à Castelnau (arr. du 14 déc. 1874).

MM. Linol, inst. com^l à St-Maurice, 23 —

Loulmet, inst. adj., à Souillac, —

Skélin, inst. public, à Cambayrac (arr. du 6 janv. 1875).

Barbier, id., à Floirac, —

Basset, id., à St-Michel de B., —

Verdier, id., à Baladon, —

Matury, id., à Payrac, —

Cocula, id., à Livernon, —

Delrieu, id., à Calès, —

Coulon, id., à Sènaillac, —

Bladon, id., à Rudelle, —

M^{lles} Counord, inst^{ce} de hameau, à Moussac, —

Darquet, id., à Lacam, —

M. le ministre de l'instruction publique vient

d'adresser à MM. les préfets la circulaire suivante :

Monsieur le préfet,

Aux termes des règlements, c'est à vous qu'il appartient d'examiner la situation des anciens instituteurs et des anciennes institutrices qui sollicitent des secours sur les fonds de l'Etat, et de m'adresser des propositions ; le modèle d'un tableau destiné à contenir ces propositions vous a été transmis par une circulaire en date du 10 décembre 1862.

Telle est la voie qui doit être suivie pour la répartition du fonds de secours inscrit au budget de mon département.

Cependant, je reçois directement un nombre considérable de demandes formées individuellement par d'anciens membres de l'enseignement primaire. Ce mode de procédé, outre qu'il est contraire aux règles de la hiérarchie, ne présente aucun avantage pour les pétitionnaires dont je dois vous renvoyer les demandes afin de recevoir de vous des informations propres à m'éclairer ; de plus, il offre de graves inconvénients pour l'administration centrale, à laquelle il impose un travail considérable et sans profit pour personne.

C'est à vous, Monsieur le préfet, que les anciens instituteurs ou anciennes institutrices publics, et veuves d'anciens instituteurs, qui se croiraient fondés à solliciter l'assistance de l'Etat, doivent soumettre leurs titres ; vous voudrez bien vous faire rendre compte, à tous les points de vue, de leur situation, et les comprendre s'il y a lieu, dans les propositions dont la circulaire précitée du 10 décembre 1862 prescrit l'envoi dans le courant des deux premiers mois de l'année. Les demandes que vous recevriez après la transmission de ces états, et qui présenteraient un caractère particulier d'urgence, feront l'objet d'un tableau supplémentaire que vous m'adresserez dans les premiers jours de juillet. En dehors de ces propositions collectives, vous ne devez me transmettre de présentations individuelles que dans des cas extrêmement limités, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'une veuve que la mort de chef de la famille, instituteur public, laisse dans le dénûment.

Je vous prie de faire connaître aux concessionnaires de secours les instructions contenues dans la présente circulaire.

Par décret du 3 février courant, M. Caverois (Louis-Joseph), maréchal-des-logis de gendarmerie à Gourdon, médaillé militaire, 23 ans de services, 11 campagnes, a été nommé Chevalier de la Légion-d'Honneur.

Par un autre décret à la même date, la médaille militaire a été conférée à M. Sassus (Dominique), maréchal-des-logis de gendarmerie, 19 ans de services, 3 campagnes, et à M. Sirven (François), gendarme, 26 ans de services, 5 campagnes, tous deux appartenant à la 12^e légion, dont notre département fait partie.

Par arrêté du 30 janvier dernier ont été nommés : maîtres répétiteurs de 2^e classe, au lycée de Cahors : MM. Piroux, en remplacement de M. Jobez ; Laborie, en remplacement de M. Chanut ; aspirant répétiteur, M. Sonilhac, en remplacement de M. Simon.

Par un autre arrêté en date du 3 février, M. Combescuré, licencié-es-lettres, maître répétiteur au lycée Louis-le-Grand, est chargé de cours d'histoire au lycée de Cahors, en remplacement de M. Normand, appelé au lycée de Saint-Quentin.

M. Durand, chargé des fonctions de censeur au lycée, est nommé censeur des Etudes (3^e classe) dans le même établissement.

Nous lisons dans le même numéro du *Bulletin administratif* que M. l'abbé Roaldès, aumônier au lycée, et M. Bonenfant, économiste, sont promus de la 3^e à la 2^e classe.

« Les traitements de tous les chagés de cours se trouvant améliorés par le décret du 22 décembre dernier (augmentation de 200 francs), il ne sera accordé, cette année, aucune promotion de classe à ces fonctionnaires. » (*Bulletin administratif*, N^o 350, 1017.)

Par décret du 10 février, M. Labro (Joseph) est nommé adjoint au maire de Saint-Géry.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. DE CALMELS-PUNTIS, Conseiller à la Cour d'Agen.

Audience du 15 février 1875.

Affaire veuve Faurès. — Infanticide.

La veuve Faurès, de Bergant, est accusée d'avoir, dans la nuit du 26 au 27 novembre dernier, donné volontairement la mort à son enfant nouveau-né. Interrogée d'abord par la gendarmerie, elle nia sa grossesse et son accouchement ; mais, pressée de questions, elle avoua qu'elle avait accouché, dans la journée du 26 novembre, d'un enfant mort-né ; qu'elle l'avait enveloppé et placé dans un placard, du rez-de-chaussé, où il fut effectivement trouvé. Mais il a été constaté, sur le cadavre, des traces manifestes de violence qui ne pouvaient être que le résultat d'une volonté de donner la mort.

Le Jury appelé à juger cette affaire, a reconnu la veuve Faurès coupable du crime d'infanticide.

La Cour l'a condamnée à cinq ans de travaux forcés.

Ministère public : M. Cénac.

Défenseur : M^e Pougès.

Audience du 16 février.

Affaire Filhol Jean. — Vol qualifié.

Le nommé Filhol, Jean, est accusé d'avoir dans le courant du mois de décembre dernier, transporté et vendu à Cajarc un sac de blé volé. L'accusé nia d'abord ; mais il se vit bientôt obligé d'avouer, affirmant que c'était la seule faute qu'on pût lui reprocher. Cependant les investigations de la justice ont établi que, dès l'année 1871, Filhol avait commencé à commettre une série de semblables soustractions. Du reste, l'accusé fait des aveux qui ne laissent plus douter de sa culpabilité. Ces divers vols ont été commis avec la circonstance aggravante que le coupable était domestique ou homme de service à gages.

Reconnu coupable par le jury, Filhol a été condamné à 2 ans de prison.

Ministère public : M. Cicutat.

Défenseur : M^e Duc.

M. le ministre de l'agriculture donne avis qu'une somme 10,000 fr. vient d'être ordonnée au nom de l'Académie des sciences, afin de permettre la continuation des recherches relatives au phylloxera.

L'ouverture de l'Exposition des artistes vivants pour l'année 1875 aura lieu le 1^{er} juin, à Paris.

Les artistes sont invités à envoyer leurs œuvres du 8 au 18 mars inclusivement.

La contrebande des allumettes a pris de telles proportions, qu'aujourd'hui l'Etat ne trouve plus l'écoulement de ses produits. Dernièrement l'administration des Contributions indirectes de Langres a fait la saisie d'un chargement d'allumettes évalué à 6,000 fr.

A Paris, on ne se sert plus que d'allumettes vendues clandestinement par des marchands ambulants qui se rendent à domicile.

Comme on le voit, cet impôt des allumettes qui promettait de si beaux deniers à l'Etat est un impôt illusoire et peut être considéré plutôt comme une charge que comme un revenu.

On lit dans la *Gazette de Francfort* du 29 janvier :

« Depuis quelque temps, suivant ce qu'assure M. le professeur Ginil, un certain nombre de fabricants alsaciens et anglais remplacent, pour l'impression des tissus, l'albumine par d'autres matières moins chères ; de l'arséniate de glycérine et de l'acétate d'argile. C'est ainsi qu'ils ne se font pas scrupule de livrer au commerce des tissus contenant par mètre 2 à 3 grammes d'acide arsénieux sous la forme d'arséniate d'argile.

Il y a notamment des indiennes et des batistes qui présentent sur un fond violet des dessins blancs, par exemple des points, des ronds, des étoiles ou des fleurs, puis des indiennes im-

primées de motifs bruns, jaune et rouge-brun, c'est-à-dire des nuances qui, jusqu'à présent, ne semblent aucunement suspectes, et que les gens non initiés achetaient sans se douter des dangers auxquels on s'expose en portant des tissus de ce genre : En effet, ce danger est bien grave si l'on songe à la quantité considérable d'arsenic que renferment ces substances employées, et surtout à cette circonstance que le poison ne se trouve pas dans une combinaison indissoluble : dès qu'on les laisse séjourner quelques instants dans l'eau ils perdent une quantité considérable de sel arsénieux. Evidemment les tissus en question, qui en général se vendent à des prix assez bas, n'ont pas été lavés après l'impression, livrés directement à l'apprêteur, parce le lavage aurait enlevé une partie de la couleur.

Après les jours de neige et de froid rigoureux viennent brusquement et sans transition les jours de soleil. Ces surprises ne sont pas rares en février ; elles ont été observées de tout temps et consacrées par les dictons populaires :

Février est de tous les mois,
Le plus court et le moins courttois.

« Ce qui doit nous consoler d'ailleurs, c'est que d'après un autre dicton :

Pluie de février,
C'est du fumier.

« Le beau temps et le tonnerre sont au contraire mal venus pendant ce mois.

« Ainsi dans la Charente-Inférieure, dans la Nièvre, dans les Deux-Sèvres, les vigneronns disent avec désespoir, quand ils entendent le fracas du tonnerre :

S'il tonne en février,
Il faut jeter les fûts au fumier.

« Dans la Gironde et dans la Haute-Saône on emploie une variante :

Quand il tonne en février,
Montez vos tonneaux au grenier.

« Les fabricants d'huiles ont un dicton encore plus imagé, mais aussi peu consolant :

Quand il tonne en février,
Toute l'huile tient dans une cueiller.

« Que nos vigneronns se rassorent : il fait trop froid cette année pour qu'ils aient à craindre le tonnerre : les tonneaux pourront rester dans le cellier. »

Sept matelots, ayant appartenu à l'équipage du brick français *Pron-Ferdinand*, de Marseille, ont été écroués à la maison d'arrêt de Bordeaux.

Ces individus, qui ont été ramenés en France sur le *Mendoza*, par ordre de M. Le Monnier, consul de France à Bahia, sont inculpés de révolte armée à bord, en haute mer, et d'assassinat d'un de leurs compagnons. Ils seront dirigés sur Marseille, où ils doivent être jugés.

AVIS. — Il a été perdu le 1^{er} de ce mois, dans le quartier du Boulevard Nord, deux petits cachets en or, dont un avec des armoiries, et l'autre avec des lettres initiales. Prière à la personne qui pourrait les avoir trouvés, de les remettre au bureau de police : récompense convenable.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Dernières nouvelles

Versailles, 15 février 1875.

Le maréchal-président est parti hier dans l'après-midi pour l'Elysée où il a conféré avec divers personnages politiques, mais sans pouvoir surmonter les difficultés qui s'opposent à la formation d'un nouveau cabinet. Aucun des personnages qu'il a consultés n'a cru possible d'assumer une tâche pareille avant que l'Assemblée eût statué définitivement sur les lois constitutionnelles.

Les espérances en sens contraire qui s'étaient manifestées à la suite de la séance de vendredi,

étaient basées sur l'idée que le rejet de la loi du Sénat impliquait l'abandon des lois constitutionnelles. Or, bon nombre de membres de l'Assemblée ayant pensé qu'il convenait de faire encore un effort pour arriver à une entente sur la loi du Sénat, la formation du cabinet se trouve ajournée après l'issue de cette nouvelle tentative.

En conséquence, le maréchal a fait un nouvel appel au dévouement des ministres pour qu'ils voulussent bien rester encore quelques temps à leurs postes respectifs. Le général de Chabaud-Latour aurait seul insisté pour se retirer sans délai et pour qu'on chargeât un de ses collègues de l'intérim.

On s'attend, du reste, à une prompt solution. La commission constitutionnelle a entendu aujourd'hui, MM. Vautrain, Waddington, Tallon et Cézanne qui ont développé leurs projets d'organisation du Sénat. Cet exposé n'a donné lieu à aucune discussion. La commission se réunira de nouveau demain à l'issue de la réunion des bureaux. On pense qu'elle déposera son rapport le jour-même et que mercredi au plus tard l'Assemblée aura définitivement statué sur la question.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à midi, à l'hôtel de la présidence.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Madrid, 15 février, soir.

Trois généraux et deux sergents, accusés de vouloir organiser un *pronunciamento* républicain pour mettre à la tête Zorilla, ont été incarcérés et seront déportés aux Baléares. Bazaine vient d'arriver.

Versailles, 16 février, 12 h. 5 m. du soir.

La Commission des lois constitutionnelles a été saisie de plusieurs nouveaux projets de MM. Waddington et Vautrain. Les délibérations ont commencé hier et continueront aujourd'hui.

On croit que le rapport sera déposé promptement.

Plusieurs journaux expriment une grande confiance dans le résultat, malgré l'échec si grave de vendredi.

Si les efforts présents pour la solution amiable ne réussissent pas, la dissolution est considérée comme inévitable.

Le Conseil des ministres sur la demande du Maréchal décide de rester jusqu'à la solution de la crise actuelle.

Bourse de Paris.

Paris, 16 février 1875.

Rente 3 p. %	64,25
— 4 1/2 p. %	94,50
— 5 p. %	101,35

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés **d'avance**.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute **irrégularité** de service.

Nous conseillons l'envoi d'un **bon sur la poste**, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,
A. LAYTOU.

BANQUE CENTRALE
DU CRÉDIT FONCIER DE RUSSIE

Autorisée par ukase de l'Empereur de Russie en date du 6/18 avril 1873.
ÉMISSION

De 80,000 Obligations Foncières de 500 Fr.

(4^e SÉRIE)
Autorisée par le ministre des finances de Russie.
Ces Obligations sont émises au prix de 412 fr. 50 c., jouissance du 1^{er} février 1875; elles produisent un intérêt annuel de 25 francs payable par semestres, les 1^{er} février et 1^{er} août.

Les coupons semestriels sont payables à
PARIS à raison de Francs. 12 50
BRUXELLES 12 50
GENÈVE 12 50
BERLIN. Mars d'Empire. 10 »
AMSTERDAM. Florins. 5 90
ST-PÉTERSBOURG,
Roublés métalliques 3 12 1/2

Les Obligations sont remboursables au pair, sur les mêmes places, les 1^{er} février et 1^{er} août, à 500 francs, ou 125 roubles métalliques, ou 400 marcs, ou 236 florins, en 54 ans et demi, par tirages semestriels.

Le 1^{er} remboursement, qui comprendra le nombre d'Obligations inscrit au tableau d'amortissement pour les deux premiers semestres, aura lieu le 1^{er} février 1876.

Les Obligations seront au porteur; et aussitôt après la clôture de la souscription, toutes les formalités seront remplies pour les faire admettre à la cote officielle de la Bourse de Paris comme le sont déjà celles de la 1^{re} série.

Le ministère de la guerre de Russie s'étant fait réserver 26,000 Obligations de la présente émission, pour la dotation de la Caisse

de retraite de l'armée, il ne sera attribué aux souscripteurs que 54,000 Obligations.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE A PARIS
AU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS
14, rue Bergère.

Et Chez **MM. A. DUTFOY et C^{ie}**
39, boulevard Haussmann
Les Mercredi 17 et Jeudi 18 Février 1875
DE 10 HEURES DU MATIN A 4 HEURES DU SOIR

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE EN MÊME TEMPS
EN FRANCE, aux Agences du COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, LYON, MARSEILLE ET NANTES;

A BRUXELLES, à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, et dans ses Agences;
A GENÈVE, chez MM. Hentsch, Lutscher et C^e;
A AMSTERDAM, à la Banque d'Amsterdam;
A SAINT-PÉTERSBOURG.

LES VERSEMENTS SERONT EFFECTUÉS COMME SUIT :

Fr. 50 » par Obligation en souscrivant.....Fr. 50 »
62 50 à la répartition, du 24 au 28 février..... 62 50
100 » du 25 mars au 1^{er} avril... 100 »
100 » du 25 mai au 1^{er} juin... 100 »
100 » du 25 juillet au 1^{er} août, sous déduction de 12 f. 50, montant du coupon au 1^{er} août..... 87 50
412 50 moins 12 fr. 50 c. du coupon du 1^{er} août; soit à verser..... 400 »

Les Souscripteurs auront la faculté d'anticiper les versements sous bonification d'intérêt au taux de 5 %; conséquemment l'obligation, entièrement libérée au moment de la répartition; ressortira à 408 fr. 75 c., jouissance du 1^{er} février 1875.

Dans le cas où les demandes dépasseraient 54,000 Obligations, les souscripteurs seront soumis à une réduction proportionnelle.

Des certificats provisoires au porteur seront délivrés aux souscripteurs après la répartition. Ceux de ces certificats qui seront entièrement libérés seront échangés, à partir du 15 mai 1875 contre les titres définitifs.

A défaut de paiement des termes échus dans les délais fixés, les porteurs en retard seront passibles de l'intérêt à raison de 6 % l'an sur les sommes restées en souffrance, à partir du premier jour fixé pour l'échéance de chaque terme.

La Banque centrale se réserve le droit de frapper de déchéance les souscripteurs en retard et de faire vendre leurs titres, sans mise en demeure, pour leur compte et à leurs risques et périls, aux Bourses de Paris, de Bruxelles et de Genève.

On peut souscrire par correspondance. Les lettres adressées au Directeur du **COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS** et à **MM. A. DUTFOY et C^e** devront être accompagnées du premier versement.

Déclaration faite au timbre le 9 février 1875

LA JEUNE MÈRE.

Parmi les journaux destinés aux jeunes femmes, il n'en existait pas un seul apprenant la mère de famille à nourrir, à élever son nouveau-né, lui enseignant l'hygiène du premier âge. Il appartenait au Dr Brochard, qui a tant écrit sur l'enfance, de combler cette lacune. C'est ce que vient de faire, avec un rare bonheur, ce praticien distingué, en créant le journal *La Jeune Mère*.

Il est inutile de faire l'éloge d'un journal qui a acquis, dès sa première année, les sympathies du public et du corps médical, et que l'Académie de médecine, la Société d'encou-

agement au bien, les deux expositions de l'Enfance de Paris et de Marseille ont successivement récompensé.

La Jeune Mère n'est pas un journal de médecine, mais un journal d'hygiène de l'enfance qui guide la mère de famille dans les soins de chaque instant qu'elle donne à son nouveau-né. De sa plume autorisée, fort de son expérience personnelle, le Dr Brochard dit, chaque mois, aux jeunes femmes ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter dans l'éducation morale de leurs enfants. Les articles choisis avec talent, consciencieusement, élégamment écrit, sont courts, pratiques, ne fatiguent nullement les lectrices. D'intéressantes anecdotes, de gracieuses *enfantines*, célèbrent le dévouement, l'amour maternel; de charmantes gravures, toujours appropriées au texte, récréent l'esprit et joignent l'exemple au précepte. On comprend dès lors, le succès de cette publication, dont le but éminemment moral est la reconstitution de la famille. Le journal *La Jeune Mère* est donc un traité complet d'hygiène du premier âge, indispensable aux mères de famille et que toutes les jeunes femmes doivent avoir entre les mains.

CONSTIPATION

Méitez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. Seule la *Podophylle Coïrre*, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement.—Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN**.
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

A LOUER
UN CAFÉ
A LIBOS (Tarn-et-Garonne).
Bonne position. — S'adresser à **BIOTTE**, de Libos.

Le 8 mars, à Toulouse, Hôtel du Midi, place du Capitole, commenceront les leçons de diction à l'usage des
BÈGUES
professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylan, 90. — (Ecrire.)

LAVELOUTINE
est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
Ch. FAY, INVENTEUR.
POMMADE SATIN
Pour conserver aux mains la souplesse la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid.
9, rue de la Paix. — Paris.

AVIS
On demande à Cahors, un domestique célibataire, sachant conduire les chevaux et connaissant le service d'une maison. S'adresser au bureau du journal.

MASTIC DULAC
Pour Greffer à Froid
à l'usage de l'Arboriculteur et du Pépiniériste
GRANDE ÉCONOMIE, RÉUSSITE ASSURÉE DES GREFFES.
Propriétés du Mastic :
Ne coule pas au soleil, conserve de la souplesse en se raffermissant à l'air libre, ne forme jamais croûte dans la boîte, ce qui permet de l'utiliser intégralement tout.
Il est vendu avec toutes ces garanties.
Dépôt Général : **Pharmacie LACOMBE**, à Cahors.
VENTE GROS ET DÉTAIL.
PRIX DE LA BOÎTE POUR GREFFER 50 SUJETS : 0 fr. 60 c.

A VENDRE
Un Domaine
AVEC MOULIN,
Situé sur les rivières du Lot, au lieu dit **La Treille**, commune de Balaguier, canton d'Asprières, composé de Bâtimens pour maîtres, Jardin, Terres, Cheuevières, Prés, Vignes et Bois, et dépendant des successions de **SIMON et FRANÇOIS LAVIT**, frères
S'adresser, pour les renseignements, à M^r LACROIX, notaire à Montsalès (Aveyron), chargé de la vente.

A VENDRE
EN BLOC OU EN PARCELLES
LE CHATEAU
DE LAVERNÈLE
et ses dépendances
Dans la commune de Sauveterre (Tarn-et-Garonne), et aux abords de la route départementale de Moissac à Cahors par Castelnau, à 10 kilomètres de Cahors, 25 de Moissac et 26 de Cahors.
Très-belle habitation avec bâtimens d'exploitation entièrement neufs, Garrenne-séculaire, Jardin anglais, Terres d'excellente nature, Prés, Vignes et Bois; le tout dominant la vallée de la Barguelonne et formant une superficie de quarante hectares environ.
Belle arrivée en plaine, Eglise à 300 mètres de l'avenue et sur la grand route.
On cédera, si on le désire, le mobilier du château, et on mettra immédiatement en possession, la propriété n'ayant ni bordier ni fermier.
S'adresser sur les lieux au propriétaire; à Castelnau, à M. Carayon, notaire; à Montauban, à M. Berthoumieu, notaire; à Moissac, à M. Bernès, notaire; à Lauzerte, à M. Deyma, notaire.

CALENDRIER
DU DÉPARTEMENT
DU LOT
Statistique, Administratif et Commercial
POUR
L'ANNÉE 1875
REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN
ORNÉ DE DOUZE VIGNETTES

EN VENTE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.
CAHORS
IMP. A. LAYTON, RUE DU LYCÉE

A CÉDER pour cause de décès, dans un chef-lieu d'arrondissement du département du Nord, une imprimerie avec journal, bien achalandée. S'adresser, pour les renseignements à MM. Havas, Laffite et C^e, place de la Bourse, 8, Paris.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC
AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES
PAR **DOM CL. DEVIC** ET **DOM J. VAISSETTE**

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR
Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,
Publiée sous la direction de M. Édouard DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4^o, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.
Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.
Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.
On souscrit : à Toulouse, chez Édouard PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.
Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. Privat, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse

VÉRITABLE BÉNÉDICTINE
LIQUEUR DE L'ABBAYE DE FÉCAMP
Apéritive, digestive, fortifiante, suave et d'un goût exquis, la Bénédicte est aujourd'hui la reine des liqueurs adoptées sur toutes les bonnes tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans les plus grands hôtels comme dans les salons princiers. La Bénédicte est le complément obligé de tout bon repas et son usage journalier facilite toutes les fonctions de l'estomac.
Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure).
Agence générale à Paris, 76, boulevard Haussmann.
Agences à BORDEAUX, MARSEILLE, VIENNE, LONDRES, BRUXELLES, etc.
Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.